

Ordonnance de la Cour (sixième chambre) du 4 mai 2017 (demande de décision préjudicielle du Nejvyšší soud České republiky — République tchèque) — Jitka Svobodová/Česká republika — Okresní soud v Náchodě

(Affaire C-653/16) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Contexte factuel et réglementaire du litige au principal — Absence de précisions suffisantes — Irrecevabilité manifeste — Article 53, paragraphe 2, et article 94 du règlement de procédure de la Cour)

(2017/C 249/20)

Langue de procédure: le tchèque

Jurisdiction de renvoi

Nejvyšší soud České republiky

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Jitka Svobodová

Partie défenderesse: Česká republika — Okresní soud v Náchodě

en présence de: Česká republika — Ministerstvo spravedlnosti ČR

Dispositif

La demande de décision préjudicielle introduite par le Nejvyšší soud (Cour suprême, République tchèque), par décision du 2 décembre 2016, est manifestement irrecevable.

⁽¹⁾ JO C 78 du 13.03.2017

Ordonnance de la Cour (sixième chambre) du 11 mai 2017 (demande de décision préjudicielle du Fővárosi Törvényszék — Hongrie) — Bericap Záródástechnikai Cikkek Gyártó Bt./ Nemzetgazdasági Minisztérium

(Affaire C-53/17) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Article 99 du règlement de procédure de la Cour — Aides accordées par les États membres — Dérogations à l'interdiction des aides — Aides pouvant être considérées comme compatibles avec le marché intérieur — Règlement (CE) no 800/2008 — Définition des micro, petites et moyennes entreprises — Entreprises liées — Entreprises exerçant leurs activités sur le même marché et faisant partie d'un groupe d'entreprises global détenu par les membres d'une même famille — Notion de «groupe de personnes physiques agissant de concert»)

(2017/C 249/21)

Langue de procédure: le hongrois

Jurisdiction de renvoi

Fővárosi Törvényszék

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Bericap Záródástechnikai Cikkek Gyártó Bt.

Partie défenderesse: Nemzetgazdasági Minisztérium